

PAGES SPÉCIALES DE LA GAZETTE N°2640-44
DATÉE DU 14 NOVEMBRE 2022



L'EUROPE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

Réalisé par la Commission européenne



P.04
L'EUROPE AUX
CÔTÉS DES
COLLECTIVITÉS

P.06
FAIRE APPEL
À L'EUROPE

P.13
FAIRE VIVRE
L'EUROPE DANS
LES COMMUNES

P.16
VOTRE BOÎTE
À OUTILS

SOMMAIRE

03 **ÉDITORIAL** : L'Europe, un levier d'action majeur pour les territoires

04 **L'EUROPE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE, VERTUEUSE ET AU SERVICE DES PERSONNES**

06 **FAIRE APPEL À L'EUROPE**

06 Les fonds structurels, partenaires des projets de votre commune

08 « Le quart des 21 000 projets financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) sont portés par des collectivités »

09 L'Europe s'engage pour développer ses territoires ruraux

10 Des financements thématiques pour donner une nouvelle dimension à vos projets

13 **FAIRE VIVRE L'EUROPE DANS LES COMMUNES**

13 « Créer des liens solides et incarner le projet européen »

14 « L'Europe des communes » informe les élus locaux

15 S'organiser pour mieux saisir les opportunités européennes

16 **VOTRE BOÎTE À OUTILS**

16 Des étapes clés pour bien monter un projet

18 Votre projet s'inscrit-il dans une politique européenne ?

20 **WEBOGRAPHIE**

Pages spéciales éditées en collaboration avec la Commission européenne et diffusées avec La Gazette du 14 novembre 2022.

Société éditrice: Groupe Moniteur. SAS au capital de 333 900 €. RCS Nanterre B 403 080 823.

Siège social: Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - La-Croix-de-Berry - BP 20 - 156 92186 Antony Cedex.

Président-directeur de la publication: Julien Elmaleh. Conception et réalisation: Infopro Digital Stories

Imprimerie de Compiègne - ZAC des Mercières - 2 square Berthelot - 60200 Compiègne.

• Provenance: Suisse • Ce papier provient de forêts durablement gérées et contient 63% de fibres recyclées
• Certification: PEFC • Impact sur l'eau (P Tot): 0,010 kg/tonne • Crédits photos: AdobeStock



ÉDITORIAL

L'Europe, un levier d'action majeur pour les territoires



Pierre Loaëc

Chef de la Représentation régionale de la Commission européenne en France

L'Europe est partout présente dans nos communes. Mobilité, petite enfance, tourisme, rénovation des écoles, culture, solidarité... Sur tous ces sujets, la législation européenne a un impact. Et sur tous ces sujets, des financements européens existent pour soutenir des projets municipaux.

L'Europe est un levier majeur pour l'action des communes.

Pourtant, les maires sont trop peu informés de ce que l'Europe fait déjà et peut faire pour nos communes.

Pour améliorer cette information, la Commission européenne en France a mis en place une série d'actions à destination des élus et agents territoriaux : newsletter dédiée à cette « Europe des Communes », webinaires thématiques, visites à Bruxelles...

Ce supplément participe de cet effort. Il vise à offrir un aperçu des politiques et programmes européens les plus pertinents pour l'action communale. Des dispositifs de soutien et d'accompagnement existent. Toutes les communes, même les plus petites, peuvent se saisir de l'Europe.

La commune, c'est aussi l'échelon de la proximité, de la confiance. Mieux informer les maires sur l'Europe, c'est aussi faire de chaque élu et de chaque agent territorial, le premier ambassadeur de l'Europe dans nos territoires.

Toutes les communes, même les plus petites, peuvent se saisir de l'Europe

L'EUROPE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE, VERTUEUSE ET AU SERVICE DES PERSONNES

Avec son budget pour la période 2021-2027 et le plan de relance historique lancé pour répondre à la crise sanitaire et à ses conséquences, l'Union européenne consacre 1 800 milliards d'euros à la mise en œuvre de ses priorités.



Les communes contribuent à construire et déployer concrètement les ambitions de l'Europe dans nos territoires

La Commission européenne est en charge de mettre en œuvre les priorités de l'Union européenne, sur la base des orientations politiques du Parlement européen et des États membres. Elles s'articulent autour de six grandes ambitions pour l'Europe (voir encadré), qui ne constituent pas un programme de travail strict ou exhaustif, mais plutôt un cadre d'action.

Toutes ces priorités concernent de près ou de loin les communes. Les communes contribuent à construire et déployer concrètement ces ambitions dans nos territoires. C'est pour cela que les collectivités peuvent bénéficier de subventions européennes conséquentes pour soutenir leurs projets de rénovation énergétique, de mobilité douce ou encore d'accès aux soins pour les plus défavorisés par exemple.

Le budget 2021-2027 : des aides décisives pour les projets communaux

Dans son budget 2021-2027, l'Union européenne consacre une part importante de ses dépenses à la politique de cohésion, qui se déploie en France avec les fonds européens d'investissements structurels, qui sont principalement gérés en France par les Régions.

L'Union européenne propose également des programmes de financements thématiques, directement gérés par la Commission européenne auxquels les communes peuvent participer en présentant leur projet, dès lors qu'il répond au cahier des charges : parmi les programmes les plus connus citons Erasmus (mobilité des personnes), Life (environnement et biodiversité) ou Horizon Europe (recherche et innovation).

Le plan de relance européenne : des opportunités supplémentaires

Pour atténuer les effets de la crise sanitaire générée par la pandémie de Covid-19, l'Union européenne a rapidement proposé un Plan de relance (« **NextGenerationEU** »), qui est venu s'ajouter au budget 2021-2027 et offrir des opportunités supplémentaires de financement.

Le cœur du plan de relance est la « **Facilité pour la reprise et la résilience** ». Dotée de 723,8 milliards d'euros, elle doit permettre aux États membres d'investir très rapidement dans des projets d'envergure. La France bénéficie d'une des plus

grosses enveloppes, avec 39,4 milliards d'euros. Cette enveloppe de 39,4 milliards contribue ainsi pour près de moitié au Plan de relance national, France Relance, qui totalise 100 milliards d'euros. Il repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Le Plan de Relance national contient des actions ciblées pour les collectivités et des appels à projets sont toujours en cours.

La Facilité pour la reprise et la résilience est complétée par une aide d'urgence de 50,6 milliards d'euros (appelée « **REACT-EU** ») déclenchée dès 2020 via les fonds structurels, pour contrer les effets socio-économiques de la crise. Des fonds supplémentaires sont alloués pour accélérer la transition énergétique : 10,9 milliards d'euros

seront destinés à assurer une transition socialement juste et 8,1 milliards d'euros pour la relance des zones rurales.

La réponse à la guerre en Ukraine

L'Union européenne, en plus du plan de relance, a réagi à la guerre en Ukraine et a apporté son **soutien politique, humanitaire, financier et militaire** au pays. La mise en place rapide du dispositif « **CARE** », action de cohésion pour les réfugiés en Europe, a permis le déblocage et la réaffectation rapides de fonds au titre de la politique de cohésion afin de financer des projets d'accueil de réfugiés ukrainiens dans nos territoires.

LES SIX PRIORITÉS 2019-2024 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

- 1/ Le pacte vert :** vise à faire de l'Europe le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie européenne et en garantissant une transition équitable pour les régions et les travailleurs concernés. Il met également l'accent sur la préservation de l'environnement naturel et de la biodiversité de l'Europe, sur une stratégie « de la ferme à la table » pour l'alimentation durable et sur un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire.
- 2/ L'adaptation à l'ère numérique :** stratégie globale pour façonner l'avenir numérique de l'Europe et ouvrir la voie européenne vers la transformation numérique sur trois objectifs clés : la technologie au service des personnes ; une économie juste et compétitive ; et une société ouverte, démocratique et durable.
- 3/ L'économie au service des personnes :** une transition juste pour tous sur la voie d'une économie sociale de marché « verte ». L'Union européenne s'est engagée à favoriser une « économie au service des personnes », tout en adoptant des mesures supplémentaires afin de faire face aux conséquences économiques négatives de la crise du coronavirus.
- 4/ La place de l'Europe dans le monde :** défendre le multilatéralisme et un ordre mondial fondé sur des règles, grâce à une approche coordonnée de l'action extérieure et à une voix européenne unie dans le monde. Assurer ainsi la paix et la sécurité, et promouvoir le développement durable, la démocratie et l'état de droit, de même que les libertés fondamentales et les droits de l'homme.
- 5/ La promotion du mode de vie européen :** garantir une Union européenne sociale et économique d'égalité, de tolérance et d'équité pour tous les citoyens, fondée sur l'état de droit. Les actions visent la migration, l'asile et la sécurité intérieure, mais également l'éducation, l'intégration et la santé. Les mesures prises dans le cadre de cette priorité ont été fortement influencées par les différents contextes depuis 2019.
- 6/ Un nouvel élan pour la démocratie :** l'Union européenne veut renforcer les processus démocratiques en approfondissant les relations avec les parlements, en protégeant la démocratie de l'ingérence extérieure, ou en promouvant le dialogue avec les citoyens pour façonner l'avenir de l'Union européenne.

Les fonds structurels, partenaires des projets de votre commune

Gérés par les régions au plus près des besoins des territoires, les fonds européens structurels d'investissement, appelés aussi fonds structurels, constituent l'un des principaux leviers permettant à l'Europe de mettre en œuvre ses priorités et d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe en s'appuyant sur les projets locaux. C'est également l'un des plus importants postes de dépenses européens. Pour la programmation 2021-2027, les projets soutenus par les fonds structurels doivent mettre l'accent sur cinq objectifs : une Europe «plus intelligente», «plus verte et à zéro émissions de carbone», «plus connectée», «plus sociale» et «plus proche des citoyens».

Les fonds européens d'investissements structurels répondent dans leur mise en œuvre à des problématiques territoriales. L'enveloppe financière attribuée à la France est confiée à des autorités de gestion nationales ou régionales. C'est pourquoi ces fonds sont définis comme des fonds en gestion partagée (entre la Commission européenne et les États membres). Dans ce cadre, chaque commune peut trouver une aide financière adaptée à ses objectifs.

La Commission européenne a adopté en juin dernier son accord de partenariat avec la France, établissant une stratégie d'investissement d'un montant de **18,4 milliards d'euros**

au titre du financement de la politique de cohésion pour la période 2021-2027.

Chaque commune peut trouver une aide financière adaptée à ses objectifs.

Les fonds permettront à la France de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, tout en faisant évoluer les priorités clés de l'UE telles que la transition écologique et numérique.

La France investira **3,5 milliards €** au titre du **Fonds européen de développement régional** pour stimuler la compétitivité de ses régions, par exemple en contribuant à la numérisation des petites et moyennes entreprises. 2,8 milliards € seront consacrés à la mise en œuvre du **pacte vert pour l'Europe** dans le pays, au développement d'une économie circulaire et durable et d'un système de transport respectueux de l'environnement, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

Le **Fonds pour une transition juste (FTJ)**, doté d'un budget d'environ **1 milliard €**, aidera dix territoires français dans six régions (Hauts-de-France, Grand-Est, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur) à faire face aux incidences de la transition énergétique et à diversifier leurs activités économiques reposant aujourd'hui sur des industries à forte intensité de carbone. Cela comprendra une aide d'environ 200 millions € destinée au développement des compétences et aux transitions professionnelles afin d'aider les travailleurs et les demandeurs d'emploi concernés



à saisir de nouvelles possibilités d'emploi.

La France investira environ **620 millions € dans l'amélioration de la connectivité et des infrastructures de transport** (ports et aéroports) **de ses régions ultrapériphériques** (Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Les **6,7 milliards € du Fonds social européen plus** permettront d'améliorer l'accès au marché du travail, notamment par des mesures combinant l'aide sociale

et l'aide à l'emploi, l'expérience professionnelle, l'amélioration des compétences et la reconversion, l'éducation de qualité et la formation professionnelle ainsi que l'orientation professionnelle. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale bénéficiera également d'un soutien, notamment au moyen d'une assistance alimentaire et matérielle, y compris pour les enfants.

Les disparités territoriales en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux seront également prises en compte, en particulier dans les

régions ultrapériphériques.

Environ **567 millions €** provenant du **Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture** faciliteront la transition écologique des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Ce financement contribuera à adapter les produits de la mer et de l'aquaculture aux attentes des consommateurs en matière de choix alimentaires durables, à soutenir la petite pêche côtière, à améliorer la résilience des secteurs et à stimuler l'adoption de solutions innovantes pour relever les défis actuels.

LES QUATRE FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT

Ils permettent de couvrir la diversité des situations géographiques, du niveau de développement économique ou social des territoires européens. Chaque commune peut émerger à l'un ou plusieurs de ces fonds d'aides aux projets, en fonction de ses spécificités. Ces fonds sont en gestion partagée entre la Commission européenne et les États membres dans lesquels la mise en œuvre est assurée par les autorités de gestion. Une autorité de gestion peut être un ministère, une région, un département, un groupement d'intérêt public, par exemple.

FEDER	Le fonds européen de développement régional , le mieux doté, propose le spectre le plus large. Il mérite l'attention de toutes les communes car il finance notamment des projets courants : remplacer un système de chauffage d'une école ou d'une mairie, refaire une toiture, aménager des espaces urbains, mettre en place des outils numériques, etc. La liste est longue et varie en fonction des choix régionaux.
FEADER	Le fonds européen agricole pour le développement rural présente des similitudes avec le FEDER, mais il s'adresse spécifiquement au monde rural, en prenant en compte le fait que les plus petites communes peuvent parfois manquer d'ingénierie pour solliciter des aides européennes. Afin de faciliter l'accès aux financements et renforcer les liens entre les communautés, le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) réunit des agriculteurs, des entreprises rurales, des organisations locales, des autorités publiques et des particuliers de différents secteurs afin de former des groupes d'action locale (GAL). Les GAL élaborent leurs propres stratégies de développement local et gèrent leurs budgets respectifs.
FSE+	Le FSE devient FSE+ en intégrant et renforçant plusieurs autres dispositifs. La vocation sociale du fonds social européen en fait un outil dédié pour les collectivités, que ce soit pour améliorer l'accueil des plus démunis, pour proposer des formations aux publics éloignés de l'emploi ou encore pour soutenir les projets du secteur social. Les opportunités à saisir sont nombreuses.
FEAMPA	Les communes côtières peuvent bénéficier du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour des projets ciblés autour de la mer ou des métiers de la mer.

«Le quart des 21 000 projets financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) sont portés par des collectivités»

Philippe Cichowlaz est responsable du pôle Politique de cohésion européenne à la Direction générale à l'Appui Opérationnel et Stratégique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il décrypte la nouvelle programmation des fonds structurels et la façon dont les communes peuvent en tirer profit.



Quel est le rôle de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans la répartition des fonds structurels en France ?

Philippe Cichowlaz : L'ANCT est l'autorité de coordination des fonds européens en France. À ce titre, nous travaillons avec les régions qui sont autorités de gestion, notamment pour la définition de leur programme opérationnel qui identifie les besoins et les spécificités de chaque territoire, tout en s'inscrivant dans les thématiques d'intervention des fonds européens.

Notre mission vise également à informer au mieux les collectivités des possibilités de financement offertes par les fonds européens, et de comment les combiner avec les grands programmes nationaux que l'ANCT coordonne également : Petites villes de demain, France services ou encore le programme Montagne. Nous ne proposons pas d'ingénierie en propre à chaque commune, mais nous les orientons vers les bons interlocuteurs qui

sauront les accompagner sur leur territoire. Nous travaillons aussi avec les réseaux de collectivités pour délivrer des informations complètes et ciblées, en fonction des porteurs de projets.

Quelles sont les spécificités de cette programmation 2021-2027 ?

La programmation qui s'ouvre ressemble assez à la précédente. Deux objectifs stratégiques (OS) concernent presque exclusivement les collectivités : l'OS 2, «Une Europe plus verte», qui va répartir 4 milliards d'euros pour des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, de déploiement des énergies renouvelables, de mobilité durable, de prévention des risques ou de gestion des ressources en eau. Puis l'OS 5, «Une Europe plus proche des citoyens», qui va permettre dans l'urbain comme dans le rural de soutenir des projets de développement social, économique et environnemental, du patrimoine culturel et de la sécurité. Près d'1 milliard d'euros de FEDER est engagé sur cet objectif, mais plusieurs régions font le choix de combiner ces fonds avec ceux du programme de développement rural LEADER. Dans ce cadre, des territoires pourront aménager des espaces publics ou des pistes cyclables, se doter de maisons de santé ou soutenir leurs petites entreprises.

Les communes peuvent-elles bénéficier de ces aides

Absolument ! Sur la programmation 2014-2020, le quart des quelques 14 000 projets financés par le FEDER sont portés par des collectivités infrarégionales, pour 28% des crédits. L'environnement, le changement climatique et la transition énergétique accaparent plus de la moitié des aides octroyées dans ce cadre, mais le numérique et l'inclusion sociale sont également plébiscités. Pour autant, il ne faut pas négliger l'effort nécessaire à l'obtention et au suivi des projets que l'Europe soutient. C'est pour cela qu'informer les communes et proposer un accompagnement efficace des porteurs de projets est essentiel.

Quels conseils adresseriez-vous aux élus intéressés ?

Ils doivent en premier lieu suivre les réunions d'information territoriale, identifier leurs interlocuteurs et leur soumettre leurs projets. Ils doivent ensuite garder en tête le calendrier des appels à projets, suivre leur publication et se tenir prêts pour déposer les dossiers. Ils peuvent aussi inciter leurs collaborateurs à se former à la mise en œuvre des projets européens. Il est enfin utile de s'inspirer des projets qui ont déjà été financés pour construire le sien. La base de données du site «L'Europe s'engage en France» peut les aider.

Projets | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens (https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/projets?f%5B0%5D=im_field_region%3A6179)

L'Europe s'engage pour développer ses territoires ruraux

Confrontées à de nombreux défis démographiques, d'accessibilité aux services ou de développement des infrastructures, les zones rurales font l'objet d'une attention particulière de la part de l'Union européenne. Cet intérêt s'est matérialisé en 2020 par la définition d'une politique de long terme qui vise à réagir efficacement aux grandes évolutions de la société. C'est le Pacte rural qui doit contribuer à l'horizon 2040 à rendre les campagnes plus fortes et plus attractives, en recueillant les fruits des transitions verte et numérique. L'Europe poursuit également ses efforts avec le renouvellement de l'emblématique programme LEADER qui dote les territoires ruraux d'outils pour mieux répondre à leurs spécificités.



Des zones rurales plus fortes, mieux connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040. Ce sont les objectifs fixés par la Commission européenne dans le Pacte rural. Avec cette initiative, lancée en décembre 2021, l'Europe veut mobiliser les pouvoirs publics et les parties prenantes pour améliorer les conditions de vie en milieu rural, en répondant aux besoins des habitants. D'ores et déjà, il faut noter que plus de 25% des investissements de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 ont contribué à maintenir la vigueur des zones rurales. Elle sera encore mobilisée dans les zones rurales au moyen des accords de partenariat et des programmes opérationnels de la nouvelle période de programmation : ainsi, plus de 60 milliards d'euros sont disponibles pour le développement rural dans le cadre de la politique agricole commune pour la période 2023-2027, soit au moins 35% de cette nouvelle Politique agricole commune (PAC) alloués au soutien du développement local, au climat, à la biodiversité, à l'environnement et au bien-être des animaux.

L'Europe cherche également à répondre aux inquiétudes du monde rural en se dotant d'un observatoire

dont la mission sera de documenter les problématiques rurales mais aussi de s'assurer que les principaux programmes de financement se déclinent bien dans les campagnes.

Acteurs publics et privés associés dans le programme LEADER

Pour atteindre ses objectifs, l'Europe compte aussi sur le programme LEADER, qui se décline dans plus de 300 territoires français hexagonaux et d'outre-mers. Les thématiques couvertes par LEADER sont toutes celles qui s'imposent à la ruralité : maintien des services

publics, développement des services de santé, de l'attractivité, de la mobilité, accompagnement du vieillissement de la population, etc. Elles s'insèrent dans des stratégies locales de développement rédigées par les acteurs du territoire et sélectionnées par les Régions, autorités de gestion du programme. La spécificité de Leader réside dans le fait qu'il associe acteurs publics et privés à la programmation des projets et qu'il peut soutenir des projets privés, dès lors qu'ils contribuent aux objectifs. On le voit beaucoup par exemple lorsqu'il s'agit d'organiser des circuits courts entre agriculteurs ou de développer des structures touristiques.

« LEADER change la vie des habitants en milieu rural »

Thibaut Guignard est maire de Plœuc-L'Hermitage, en Bretagne, et vice-président du Groupe d'action locale (GAL) Pays de Saint-Brieuc. Il préside l'association LEADER France.

« LEADER, c'est l'Europe dans toutes les communes ! Le programme permet de soutenir ce que l'on désigne comme de "petits projets" là où d'autres programmes s'intéressent aux projets dits "structurants". Mais à l'échelle de nos territoires, ces petits projets sont souvent très structurants ! LEADER va permettre de rouvrir une bibliothèque ou de créer un city stade, avec des subventions de 30 000 ou 40 000 euros qui couvrent jusqu'à 80 % du budget global. Cela change la vie des habitants en milieu rural et ces projets n'auraient pas vu voir le jour sans ces subventions. Ce programme montre que l'Europe soutient la proximité et fait confiance aux acteurs de terrains. »

Des financements thématiques pour donner une nouvelle dimension à vos projets

LIFE+, Horizon Europe, Erasmus+... À côté des fonds structurels gérés par les régions, l'Europe accompagne la mise en œuvre de projets qui contribuent aux objectifs qu'elle s'est fixée avec des programmes thématiques.

La Commission européenne gère directement ces programmes (via ses agences exécutives ou Directions générales) et publie ainsi les appels (annuels pour la plupart), sélectionne les projets et assure leur suivi, et travaille directement avec les bénéficiaires.

Ces dispositifs, nombreux, fonctionnent de façon autonome, mais l'on retrouve souvent quelques règles communes : par exemple, les projets doivent souvent réunir au moins trois partenaires de trois pays différents et les frais de transport et de traduction sont pris en charge dans les projets.

Découvrez ci-après une sélection non-exhaustive de ces programmes !

Citoyens, égalité, droits et valeurs

Le programme : Citoyens, égalité, droits et valeurs vise à « protéger et promouvoir les droits et valeurs consacrés dans les traités » et à « encourager la participation civique et démocratique ».

Il se divise en quatre volets :

- Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union et l'état de droit (Volet 1 Valeurs de l'Union).
- Promouvoir les droits fondamentaux, la non-discrimination et l'égalité, y compris l'égalité des sexes (Volet 2 Égalité, Droits et égalité de genre).
- Promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique ainsi que les échanges et la coopération entre citoyens de différents pays (Volet 3 Engagement et participation des citoyens - ancien programme l'Europe pour les citoyens).
- Prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les enfants, les femmes et tous les groupes vulnérables ainsi que soutenir les victimes de ces violences (Volet 4 Daphné).

Le budget : 1,55 milliard d'euros pour la période 2021-2027.

Le type de projets soutenus : travail de mémoire, sensibilisation à l'histoire et aux valeurs communes ainsi qu'aux objectifs de l'Union européenne, engagement démocratique et participation civique, jumelage de villes, réseaux de villes, projets de la société civile, etc.

Europe créative

Le programme : Europe créative soutient les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Il se décline en trois volets :

Culture, Média et Trans-sectoriel. C'est le volet Culture (33 % du budget) qui concerne principalement les communes. Il se concentre sur deux objectifs : préserver, développer et promouvoir le patrimoine et la diversité (culturelle et linguistique) et accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création.

Le budget : 2,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Le type de projets soutenus : coopération transnationale entre organisations culturelles, réseaux européens, plateformes d'opérateurs pour une programmation des œuvres à l'échelle européenne, mobilité des artistes, des opérateurs et des œuvres, actions autour des festivals, du livre, de la musique, etc.



Erasmus+

Le programme: Erasmus+ est dédié à l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports. Son objectif est de soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport. Erasmus+ est connu de longue date pour les échanges d'étudiants qu'il permet à travers l'Europe. Mais il soutient également des projets portés par les collectivités, ou auxquelles elles participent ou s'associent sur leur territoire.

Le budget: 28 milliards d'euros pour 2021-2027.

Le type de projets soutenus: mobilité des élèves et des personnels des écoles, échanges et rencontres de jeunes de différents pays, partenariats, projets sportifs, plateformes apprenantes, collaboration entre écoles, développement de compétences, projets d'élèves, etc.

Horizon Europe

Le programme: Horizon Europe est centré sur la recherche et l'innovation.

Principalement tourné vers l'excellence scientifique, la compétitivité industrielle ou l'innovation, il propose aussi des opportunités aux collectivités décidées à résoudre des problèmes de société qui incluent tout type d'acteurs : économie circulaire, énergie, ville intelligente, etc.

Le budget: 95,5 milliards d'euros pour 2021-2027 qu'il distribue via des appels à projets.

Le type de projets soutenus: Horizon Europe propose des « missions » aux collectivités qui peuvent s'associer aux projets aux côtés de chercheurs, leur permettant d'atteindre une taille critique pour la collecte de données et la recherche. Les missions « 100 villes climatiquement neutres en 2030 », ou les missions de lutte contre le cancer, pour la protection des océans ou la sécurité alimentaire relèvent de ce cadre.

LIFE+

Le programme: LIFE+ est le principal cadre de financement de l'Union européenne pour les politiques liées à l'environnement et au changement climatique. Ce dernier s'adresse à des porteurs de projets publics et privés (entreprises, associations, collectivités, universités, etc.).

Le budget: pour la période 2021-2027 5,4 milliards d'euros à l'échelle européenne répartis en 4 sous-programmes :

- Nature et biodiversité,
- Économie circulaire et qualité de vie,
- Atténuation du changement climatique et adaptation,
- Transition vers l'énergie propre.

Contrairement à certains programmes européens, LIFE+ ne requiert pas de consortium spécifique.

Le type de projets soutenus: il vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

Europe Numérique

Europe Numérique est le premier programme européen entièrement consacré au renforcement des capacités numériques stratégiques de l'Union européenne et au déploiement des technologies dans les entreprises et les administrations. Doté d'un budget de 7,6 milliards d'euros pour 2021-2027, le programme assurera notamment la numérisation des administrations et services publics.

Le budget renforcé pour le programme européen Santé

L'Europe dispose depuis 2003 d'un programme d'accompagnement des politiques nationales de santé, qui était jusque-là essentiellement axé sur les préventions et la santé publique et doté d'un budget de 449 millions d'euros pour 2014-2020.

Les enseignements tirés de la crise sanitaire ont mené à lancer le nouveau programme « L'UE pour la santé » (« EU4Health » en anglais). Avec un budget de 5,3 milliards d'euros entre 2021 et 2027, le programme vise à soutenir la préparation de l'Europe face aux prochaines crises sanitaires, à renforcer les systèmes de santé nationaux, à veiller à ce que les médicaments et les dispositifs médicaux soient disponibles à des prix abordables et, *in fine*, à la construction de systèmes de santé résilients dans l'Union européenne.

LIFE+, L'OUTIL EUROPÉEN POUR FINANCER VOS PROJETS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

C'est l'un des plus anciens programmes de financement de l'Union européenne, uniquement dédié à l'environnement, et précurseur des actions pour le climat. Depuis 1992, le programme soutient dans tous les États-membres des projets contribuant notamment à la préservation de la nature et des espèces. Pour la période 2021-2027, le programme est doté de 5,4 milliards d'euros. Et les collectivités peuvent largement en bénéficier, alors lancez-vous !

Des études, des observations, des expériences, des innovations, des campagnes de communication... LIFE+ soutient les projets en faveur de la nature, de la préservation de la biodiversité et de la protection de l'environnement, permettant d'atteindre les objectifs que se fixe l'Europe.

Engagés avec d'autres partenaires européens, les bénéficiaires sont des acteurs publics et privés, du monde associatif ou de la recherche, basés dans différents pays. Les projets déposés

améliorent leur écosystème grâce à leurs effets directs. Mais au-delà, « *ils ont vocation à être répliqués, ce qui permet d'en multiplier l'effet* », explique Jean-Claude Merciol, Chef d'unité de la Commission européenne, en charge de LIFE+. Si les zones rurales sont concernées, les zones urbaines et périurbaines n'en sont pas pour autant oubliées.

De nombreuses collectivités françaises ont déjà bénéficié de ce programme. Ainsi, la communauté d'agglomération du Grand Angers a obtenu un financement pour tester un dispositif de réduction des boues dans ses stations de traitement des eaux. Le syndicat de Besançon pour le traitement des déchets a pu de son côté mettre en œuvre une stratégie de réutilisation et de recyclage des déchets (1,7 million d'euros en subvention LIFE+ sur un total de 7,2 millions). C'est aussi autour de la gestion des déchets que la communauté de communes de Haute Provence a reçu un financement LIFE+ (30 % du coût total de son projet) alors que le Mans Métropole s'est lancé avec le programme européen dans la lutte contre la pollution lumineuse.

Des projets de grande envergure

À plus grande échelle, le projet ARTISAN vise à démontrer et valoriser l'utilisation de solutions d'adaptation au changement climatique, fondées sur la nature. Financé à 60 % par LIFE+ (16,7 millions d'euros pour huit ans), le projet piloté par l'Office français de la biodiversité associe 28 bénéficiaires à travers la mise en œuvre de 40 actions. « *L'exemple des projets intégrés LIFE+ démontre que l'effet catalyseur fonctionne !* », conclut Jean-Claude Merciol.



«Créer des liens solides et incarner le projet européen»

Martine Mousserion est maire d'Anché, dans la Vienne. Un village rural qui, par l'intermédiaire de son intercommunalité, participe à la vie européenne de son territoire, à la fois en donnant de la visibilité aux projets pour lesquels elle obtient des financements comme en animant la vie des communes avec des événements européens.

Quelle est votre recette pour rapprocher l'Europe de votre territoire rural ?

Martine Mousserion : Faire vivre l'Europe dans nos territoires ruraux passe par des événements concrets, à la portée de tous : organiser des semaines thématiques tournées vers un pays européen et accueillir des associations ou des groupes de jeunes est très apprécié par les habitants et permet de faire vivre notre appartenance européenne en lui donnant corps. Cela peut paraître basique mais déguster de façon conviviale des spécialités italiennes, écouter un groupe traditionnel espagnol ou voir un film suédois crée ce sentiment de communauté. Je suis maire d'une commune de 356 habitants. Il est difficile pour nous d'organiser de grands événements, mais au sein de notre intercommunalité, nous sommes très actifs.

Bénéficiaire de financements communautaires vous semble-t-il aider les habitants à mieux s'approprier l'Europe ?

La Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou porte un Groupe d'action locale (GAL) qui met en œuvre le programme européen Leader. Son animateur a permis à la fois de faire connaître les possibilités de financement, mais aussi de participer à l'animation européenne du territoire.

C'est avec son aide que de nombreux projets ont vu le jour : des rénovations de gîtes, la création d'un coworking, la modernisation d'une déchetterie ou le soutien de projets culturels. Il travaille actuellement sur l'organisation d'une conférence pour montrer aux lycéens comment l'Europe est présente dans le quotidien des habitants, avec d'autres partenaires comme le réseau Europe Direct.

Cette expérience a séduit au-delà des frontières intercommunales puisqu'elle a conduit à structurer le territoire Sud Vienne qui associe deux communautés de communes : le territoire bénéficie d'une enveloppe de 3,1 millions d'euros de fonds européens LEADER et FEDER pour la période 2021-2027, avec une équipe de quatre personnes employées par les deux collectivités pour animer et faire vivre ce volet territorial des fonds européens.

Au-delà de l'ingénierie, comment trouvez-vous des partenaires en Europe ?

Toutes nos collectivités ont toutes des jumelages, plus ou moins anciens, plus ou moins actifs, mais qui constituent une bonne base pour parler de l'Europe. En juillet dernier, La Chapelle Baton a lancé une semaine espagnole, en partenariat avec la commune de Benalup, où de nombreuses animations ont rencontré un franc succès, avec l'aide de bénévoles très enthousiastes.

Les lycées agricoles des deux villes travaillent également sur un projet autour de la diète méditerranéenne. Les liens qui se créent ainsi sont solides et entretiennent une vraie culture européenne.

«Faire vivre l'Europe dans nos territoires ruraux passe par des événements concrets»

À titre personnel, vous êtes très engagée sur les questions internationales. Est-ce que ça compte ?

J'ai souhaité que ma délégation communautaire englobe l'enfance, la jeunesse et les relations internationales car cela me paraissait important de donner de la visibilité à cet axe souvent oublié dans le monde rural. Je participe également à la commission Europe de l'Association des maires de France (AMF) et viens d'être nommée au Comité des régions. C'est pour moi l'occasion d'incarner cette Europe que certains jugent parfois trop lointaine et de montrer que chacun peut porter le projet européen sur son territoire, même en zone rurale !



« L'Europe des communes » informe les élus locaux

À côté des conseils régionaux, des services de l'État, ou des grandes associations nationales d'élus, l'Europe propose également des relais d'information à travers le pays. Avec la Représentation de la Commission européenne en France et les 50 sites du réseau Europe Direct, de nombreux outils sont mis à disposition des communes. Entretien avec Benoit Sapin, responsable du Pôle territorial de la Représentation en France de la Commission européenne.

La Commission européenne dispose d'une Représentation en France, dont les bureaux sont situés à Paris et Marseille. Quel est son rôle ?

Benoit Sapin : La Représentation de la Commission en France informe sur l'Union européenne. Elle s'adresse aussi bien à la presse qu'aux autorités, associations, aux scolaires et bien entendu, au grand public en général ! Nous proposons de nombreux supports et actions d'information, des outils que nous mettons à la disposition de toutes les personnes intéressées. L'objectif est vraiment de rapprocher l'Europe de ses citoyens, de permettre à chacun de comprendre l'action de l'Union européenne, ses priorités, ses compétences, son fonctionnement

et comment elle appuie la mise en œuvre de ses politiques au niveau national, notamment par le biais des vastes programmes de financement qu'elle propose.

De façon concrète, comment pouvez-vous aider une commune à mieux comprendre et s'appropriier l'Europe ?

D'abord nous ciblons les sujets par champs de compétences locales : la politique de jeunesse, la gestion des déchets, ou encore les questions de mobilité, ou la sobriété énergétique. Sur ces sujets, comme sur d'autres, les élus ou les agents territoriaux intéressés peuvent nous contacter mais également s'abonner à notre lettre d'information, suivre

nos webinaires, ou aller chercher l'information auprès de nos relais. Le réseau Europe Direct peut notamment être mobilisé : en France, 50 points de diffusion sont labellisés avec pour mission de répondre aux demandes et d'animer le débat européen sur leur territoire, en s'appuyant sur une communauté d'experts.

Vous organisez également des visites à Bruxelles. Les communes peuvent-elles y participer ?

Là encore, ces visites s'adressent à tous ! Avant la crise sanitaire qui nous a conduits à passer au virtuel, nous accompagnions environ 200 délégations françaises à Bruxelles chaque année. En 2022, les déplacements ont repris, et bien entendu, les élus et les employés territoriaux sont les bienvenus ! L'objectif est de mieux comprendre le rôle et les actions des différentes institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Comité des régions, etc.) en rencontrant sur place ou en ligne des interlocuteurs pertinents.

Mais nous nous déplaçons également dans tous les départements du territoire pour y tenir des stands d'information ou animer ateliers et sessions de formation avec nos partenaires, notamment les grandes associations représentatives d'élus.



S'organiser pour mieux saisir les opportunités européennes

Si des métropoles et de grandes collectivités ont bien compris leur intérêt à structurer leur organisation pour appréhender les sujets européens, c'est encore très rare dans la plupart des communes françaises.



Le constat est clair : une grande majorité des élus locaux déclarent mal connaître le rôle et les politiques de l'Union européenne pour les territoires ! Ils souhaitent être mieux informés. C'est la raison qui a poussé la Représentation régionale de la Commission européenne en France à mettre à la disposition des élus locaux des outils pour comprendre comment les règles européennes impactent les compétences des communes et quels dispositifs peuvent accompagner leurs projets.

Alors, pour aider les communes à mieux s'organiser et saisir les opportunités européennes, la représentation de la Commission européenne en France a mis en place un service dédié aux élus locaux qui lui permet d'adapter et de simplifier la communication sur les politiques européennes, leur mise en œuvre dans les territoires ainsi que les opportunités de financement.

Ce service, « l'Europe des communes », a ainsi pour vocation de répondre aux besoins des élus locaux et des collectivités, et les inciter à mieux intégrer la dimension européenne dans leurs politiques locales et les orienter dans leur recherche de financements pour leurs projets.

Désigner un élu en charge des affaires européennes, missionner

un collaborateur, ou encore créer un service Europe au sein de la collectivité : en s'appuyant sur les outils proposés, la collectivité peut investir utilement les questions européennes pour répondre concrètement aux préoccupations locales relevant de ses compétences.

En s'appuyant sur les outils proposés, la collectivité peut investir utilement les questions européennes

Une boîte à outils utile aux communes

Tous ces outils mis à disposition permettent parfois d'accélérer des projets ou de leur donner une nouvelle dimension. « À Sarcelles, nous avons obtenu 2,3 millions d'euros de FEDER pour la réalisation d'un écoquartier et 1,7 million d'euros pour la création d'une maison du numérique, explique Saïd Rahmani, adjoint au maire de la ville du Val d'Oise. Nous n'avons pas encore de service Europe, mais un chargé de mission dédié à la recherche de financements dont le travail nous a permis d'obtenir ces aides

décisives ». Et, lorsque c'est nécessaire, la ville s'adjoit les services d'un cabinet de conseil spécialisé pour l'aider à définir au mieux le projet qui sera présenté aux services européens.

Idem à L'Etang-la-ville (Yvelines), où le maire, Daniel Cornalba, est un Européen convaincu. Fin connaisseur des rouages communautaires, il entretient un sentiment d'appartenance européenne au sein de sa ville de 5 000 habitants. Mais lorsqu'il s'agit d'aller chercher des financements, il n'hésite pas à s'appuyer sur son intercommunalité. « Nous avons recensé récemment tous nos projets d'investissement, ce qui nous a permis d'identifier des besoins comparables à ceux de nos voisins, explique Daniel Cornalba. Répondre à des appels à projets peut paraître perdu d'avance pour de petites communes comme la mienne. Mais c'est là que l'échelle intercommunale prend du sens ! Lorsque l'on parle de végétalisation des cours d'école, de plan vélo ou de rénovation thermique de nos bâtiments publics, mutualiser des demandes de subvention, en s'appuyant sur une aide extérieure si nécessaire, est alors possible, en travaillant ensemble ! »

<https://www.maires.tv/replay/618fdd98800b0-pourquoi-un-service-europe-dans-ma-commune-va-etre-un-atout-pour-la-collectivite>

Des étapes clés pour bien monter un projet

Vous souhaitez lancer votre projet mais ne savez pas par où commencer? Vous vous posez de nombreuses questions? Vous trouverez dans ces deux pages des conseils, des étapes clés et des ressources disponibles pour mener à bien votre projet!



1

MON PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE POLITIQUE EUROPÉENNE ?



Première étape, je vérifie que mon projet est éligible et s'inscrit bien dans une politique européenne : en effet, il faut savoir que tous les projets sont éligibles dès lors qu'ils répondent aux objectifs européens.

Europa (https://european-union.europa.eu/priorities-and-actions/eu-priorities_fr) : le point d'accès officiel vers les différents services proposés par l'Union européenne.

Toute l'Europe (<https://www.touteurope.eu/>) : le site de référence sur les questions européennes. Décryptage des politiques, actualités européennes...

Europe direct (https://france.representation.ec.europa.eu/points-de-contact-en-france_fr) : le réseau d'information générale sur l'Union européenne.

Pour plus de détails, retrouvez pages 18-19 un panorama des thématiques travaillées par les politiques européennes.



2

COMMENT S'INFORMER, S'ENTOURER ET MONTER SON DOSSIER ?

Chaque commune peut choisir sa propre stratégie en fonction de ses compétences et de ses ressources. Cela peut passer par une veille, par la création d'un service complet dédié aux affaires européennes ou encore par l'appui des intercommunalités, des conseils départementaux ou régionaux, des services de l'État, des associations de collectivités ou des services européens.

L'Europe des Communes (https://france.representation.ec.europa.eu/strategie-et-priorites/leurope-des-communes_fr) : le service de la représentation de la commission européenne en France à destination des élus et décideurs locaux.

L'AMF (<https://www.amf.asso.fr/documents-guide-pratique-les-fonds-europeens-au-service-projets-communiaux-intercommuniaux/40832>) : le dossier « Europe et international » et le guide pratique « les fonds européens au service des projets communaux et intercommunaux ».

L'AFCCRE (<http://afccre.org/fr>) : l'association de collectivités territoriales françaises.

Le CNFPT (<https://www.cnfpt.fr/>) : l'établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

Sans oublier les services Europe des Régions ainsi que les sites d'information (**Europa, Toute l'Europe, L'Europe s'engage, Europe direct...**)

S'INSPIRER DES EXEMPLES DE PROJETS EXISTANTS

Si ce projet a marché, pourquoi pas le mien ? Pour cela, n'hésitez pas à aller par exemple sur le site de la **Représentation de la Commission européenne** (<https://france.representation.ec.europa.eu/>) ou encore sur **L'Europe s'engage** (<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/projets>) !



3



TROUVER LES APPELS À PROPOSITIONS

4

Une fois que j'ai identifié les programmes les plus pertinents pour mon projet, je n'hésite pas à consulter les sites suivants :

Funding and Tenders (<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>) : le portail des offres et financements. Il permet de rechercher les opportunités de financement et de soumettre des projets.

Aides territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>) : Chaque jour, des collectivités comme la vôtre trouvent des aides pour financer et accompagner leurs projets sur de nombreuses thématiques. Vous aussi, découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.

Sans oublier les autorités de gestion.

5



TROUVER DES PARTENAIRES LOCAUX ET/OU EUROPÉENS

Avant de solliciter des subventions européennes, vous êtes-vous rapprochés de communes voisines, jumelées ou membres d'une même association nationale ou internationale ? D'autres partenariats sont également possibles avec des organisations publiques comme avec des sociétés. N'oubliez pas : plus le projet concourt aux objectifs européens et tend à démontrer son efficacité, plus il a des chances d'obtenir une subvention ! Pour cela, n'hésitez pas à aller voir du côté du site **Funding and Tenders** ou encore le réseau Europe direct.

Votre projet s'inscrit-il dans une priorité européenne ?

Vous trouverez dans cette double page un panorama de thématiques investies par l'Union européenne. L'objectif de ce dernier est de suggérer des actions pouvant potentiellement être entreprises par une municipalité et sur lesquelles l'UE réglemente ou finance. Cette liste n'a pas de valeur exhaustive, elle peut être enrichie, mais permet de voir en un coup d'oeil si un projet mérite de s'intéresser aux politiques européennes.

Environnement, eau et gestion des déchets

 Environnement	 Eau	 Gestion des déchets
<ul style="list-style-type: none"> • Protection & préservation de la biodiversité • Protection des espaces naturels en milieux urbains • Protection des incendies en milieux ruraux • Gestion des espaces agricoles (politique d'épandage, circuit courts...) • Évaluation de la qualité de l'air • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des inondations • Surveillance de la qualité de l'eau • Gestion des eaux usées • Qualité des eaux de baignades • Récupération des eaux de pluie pour une réutilisation • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement des pratiques visant à réduire la quantité des déchets produits • Installation de compost dans les résidences et bâtiments municipaux • Gestion efficace et concertée des taillis, bois, forêts communaux dans le respect de la biodiversité • Dynamisation des collectes sélectives de déchets • ...

Transports, énergie et sécurité

 Transports	 Énergie	 Sécurité
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des modes alternatifs de transport (véhicules doux, flotte municipale de véhicules, pedibus, pistes cyclables...) • Financement des infrastructures de transports • Création de voies vertes réservées aux circulations douces • Mise en place de bornes de recharge • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la sobriété énergétique • Lutte contre les changements climatiques • Utilisation et investissement dans les énergies renouvelables • Amélioration de la distribution de l'énergie • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérations policières et judiciaires • Financement des infrastructures • Prévention de la délinquance • Prévention de la radicalisation • ...

Économie et numérique

 Économie	 Numérique
<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique • Soutien aux entreprises • Développement de l'Économie Sociale et Solidaire • Aménagement de locaux en faveur des entreprises • Soutien à la création et à la reprise d'entreprises • Développement de la Ferme à la table • Participation à des programmes de recherche • Maintien des services publics • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des usages • Développement des infrastructures • Amélioration de la qualité des réseaux • Soutien des acteurs du numérique • Développement des services numériques dans les écoles (e-administration, services numériques dans les écoles...) • Mise en place de réseau wifi publics • ...



Emploi, formation, santé et social

 Emploi et formation	 Santé, Social
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la création d'activités • Soutien à l'Alternance • Remobilisation des personnes en situation d'exclusion • Création de dispositifs de mises en relation avec les entreprises • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions de prévention • Sensibilisation des publics fragiles • Facilitation de l'accès aux soins (télé médecine, création de maison de santé...) • Actions pour les personnes âgées • Intégration des gens du voyage (gestion des aires d'accueil...) • Accueil des étrangers en situation précaire • Aide aux sans-abris ou aux personnes démunies • ...

Éducation, jeunesse et sport

 Education	 Jeunesse	 Sport
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'enseignement supérieur • Soutien à l'éducation non formelle • Actions éducatives à la protection de l'environnement • Lutte contre le décrochage scolaire • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'enfance • Soutien au volontariat des jeunes • Soutien à la mobilité des Jeunes en Europe • Soutien à des actions dans le domaine de la petite enfance • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la dimension européenne du sport • Promotion de la coopération européenne entre les acteurs • Organisation de manifestations sportives européennes • ...

Culture et tourisme

 Culture	 Tourisme
<ul style="list-style-type: none"> • Financement des actions et des acteurs culturels • Développement de l'attractivité culturelle • Soutien à l'enseignement artistique • Organisation d'événements culturels en partenariat avec d'autres États européens • Rénovation et réhabilitation du patrimoine • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de lieux touristiques • Développement du tourisme associatif • Développement du tourisme durable (sensibilisation des publics accueillis) • Développement d'un « Tourisme accessible » pour personne à mobilité réduite et handicapés • ...

Logement et urbanisme

 Logement	 Urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique des bâtiments • Développement des actions de diagnostics thermiques • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du handicap • Remise aux normes et accessibilité des bâtiments municipaux • Soutien des aides à la mobilité personnes handicapées • ...

WEBOGRAPHIE

Abonnez-vous aux informations de L'Europe des communes

<https://ec.europa.eu/l-europe-des-communes>



Des sites utiles :

Réseau Europe Direct en France

<http://www.europedirectfrance.eu>

Toute l'Europe, le site de référence sur les questions européennes

<https://www.touteleurope.eu>

ANCT - Agence national de la cohésion des territoires

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

L'Europe s'engage en France

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

Aides Territoires

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

AMF - Association des maires de France

<https://www.amf.asso.fr/>

AFCCRE - Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

<http://afccre.org>

CNFPT - Centre national de la fonction publique territoriale

<https://www.cnfpt.fr/>

Bâtir l'Europe avec les élus locaux

<https://building-europe-with-local-councillors.europa.eu>

La Commission européenne invite les conseillers municipaux à rejoindre le réseau « Bâtir l'Europe avec les élus locaux », un réseau d'élus locaux de l'UE travaillant ensemble pour communiquer sur les enjeux relatifs à l'UE. Il s'agit d'une collaboration inédite entre le niveau européen et les structures gouvernementales locales.

Candidatez sur le site et prenez part au débat!